

ORGANISATION & PROGRAMME DE FORMATION

Préparation à l'examen d'accès à la profession de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC)

Code CPF 237 000

Prérequis et spécificités

Public concerné et niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation

 Cette formation est ouverte à toute personne en possession d'une carte professionnelle VTC en cours de validité.

Objectifs de la formation

Répondre à l'obligation du l'article R. 3122-14 du code des transports :

- o Renouveler sa carte professionnelle VTC
- Approfondir ses connaissances et compétences liées à la réglementation du transport, la sécurité routière et au développement commercial, ...

Durée

Préparation pour l'examen à la certification VTC :

La durée de formation est de 14 heures.

NB: Les acquis doivent être validés par le responsable pédagogique



Débouchés

Dès l'obtention de l'attestation de formation continu, possibilité de renouveler votre carte professionnelle à la préfecture de votre lieux de résidence

Modalité Pédagogique

King Academy met en place des formations qui reposent sur plusieurs méthodes d'apprentissage. Nos formateurs s'appuient sur les connaissances du stagiaire et combinent diverses modalités pédagogiques, à savoir :

- Des exposés théoriques
- Des temps d'échanges
- Des études de cas
- Des simulations
- Une réelle mise en situation pratique
- Des validations des acquis

Nous mettons en place pour l'ensemble des stagiaires :

- Une salle de formation avec Table et Chaise individuelle
- Un Vidéo projecteur pour les Vidéo et powerpoint
- Un PC disponible avec accès Internet sous Windows 10
- Un paper board
- Un stand pour les rafraichissements

Chaque stagiaire disposera d'un support personnel adapté à la formation contenant les notions théoriques vues en formation, des exercices corrigés et des méthodes mnémotechniques :

- Un book de formation théorique reprenant l'ensemble des thèmes de l'examen
- Un book de révision que nous utilisons pour s'entrainer aux examens

Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu en Journée aux horaires suivants :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
10h à 13h				
Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
déjeuner	déjeuner	déjeuner	déjeuner	déjeuner
14h à 18h				



PROGRAMME DETAILLE DE FORMATION (14H)

THEORIE

A. - RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES (3,5H)

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues.
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers.
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules.
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue.
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels.
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité de transport public particulier de personnes.
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours.
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande.
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé.
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
- Connaître les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière...
- Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge...) et connaître leur signalétique.
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.

KING ACADEMY SAS au capital de 20 000 € - 11 rue de Lourmel 75015 Paris Code NAF 8559A - RCS 850 396 367 - Siret 850 396 367 00011 - TVA FR67 850 396 367 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755896875 auprès de la région Ile-de-France



B. - SÉCURITÉ ROUTIÈRE (3,5H)

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage de la ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...).
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue.
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement.
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules.
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules.
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...).
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel.
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route.
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis).
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

C. - GESTION (3,5h)

- Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :
- connaître les obligations et documents comptables ;
- connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
- connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité ;
- connaître les principes de l'amortissement.
- Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EIRL, EURL, SARL, SASU, SCOP...) et leurs modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).
- Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- Connaître les différentes formalités déclaratives.
- Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.



- Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).
- Savoir établir un devis pour la réalisation d'une prestation et établir la facturation.
- Savoir calculer le coût de revient en formule simple (formule monôme et binôme).
- Savoir définir la notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente.

D. - DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (3,5H)

- Connaître et comprendre les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix...).
- Savoir valoriser les qualités de la prestation commerciale VTC.
- Savoir fidéliser ses clients et prospecter pour en obtenir d'autres.
- Savoir mener des actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques.
- Savoir comment développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...).

ACCESSIBILITE PERSONNES HANDICAPES

Les locaux de l'entreprise sont accessibles aux personnes ayant un handicap. Au sein de notre centre de formation, un référent handicap a été nommé. Les personnes ayant un handicap seront accompagné par le référent handicap dans leurs démarches afin de définir la faisabilité du projet professionnel du candidat.